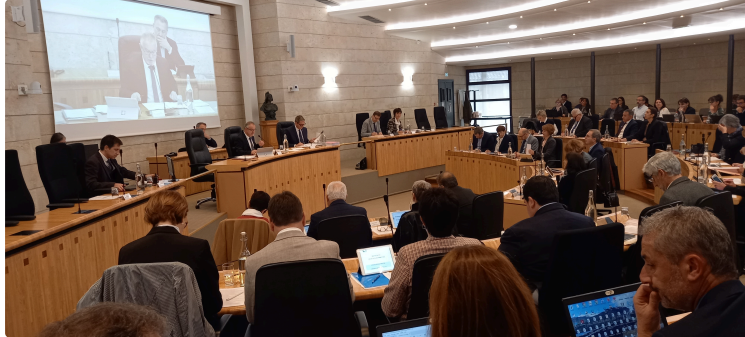


Le Conseil Départemental a voté la décision modificative no 1 avec une hausse de 2,6 millions d'euros



Le Conseil Départemental a voté la décision modificative no 1 avec une hausse de 2,6 millions d'euros

Jeudi 10 novembre en matinée s'est tenue une séance du Conseil Départemental pour examiner et voter la première décision modificative du budget primitif. Celle-ci affiche une hausse de 2,6 millions d'euros portant ainsi le budget de la collectivité à 341,5 millions d'euros.

L'impact du Ségur de la Santé

Cette décision modificative n'a pas occulté les accords du Ségur de la santé dont le but pour la collectivité est d'ajuster ses dépenses pour permettre l'extension des revalorisations salariales aux personnels soignants des établissements sociaux et médico-sociaux. « L'impact net de ces mesures sociales sur 2022 s'établit à près de 4 millions d'euros », détaille Philippe Dupouy, président du Conseil Départemental.

Plan de sobriété énergétique

Ce dernier dévoile que « dans le cadre du Plan dit de sobriété, qui sera proposé à l'assemblée départementale en janvier 2023, figurera la réduction de la consommation énergétique ». Un Plan qui prévoit d'accompagner les plus de 35 000 foyers gersois en situation de précarité énergétique grâce au guichet Rénov'Occitanie en partenariat avec la Région Occitanie. Sont concernés aussi les collectivités locales « afin de les accompagner dans l'aménagement et la rénovation de « projets verts », les bâtiments publics de la collectivité, la baisse du chauffage dans les bâtiments départementaux et des aménagements structurels avec l'installation de 360 ombrières sur les parkings et de 264 panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'Hôtel du Département.

La flamme fait des étincelles

Les débats vont par la suite s'animer lors de la lecture des projets de délibération avec quelques interventions de l'opposition par la voix d'Isabelle Tintané qui estime « que la dépense de 180 000 € pour le passage de la flamme olympique est une dépense inutile même étalée sur 3 ans ». Les Conseillers Départementaux de l'opposition voteront contre. Philippe Dupouy pour sa part mettra en avant « qu'il s'agit d'un évènement planétaire et exceptionnel dans le cadre de Terre de jeux 2024 qui ne reviendra pas avant un siècle ».

Cantine à 1 euro, « ce n'est pas un effet d'annonce »

Quant au prix du repas de la cantine dans les collèges du Gers qui a été ramené à 1 euro, l'opposition que « cette mesure à court terme n'a qu'une efficacité toute relative », celle-ci s'arrêtant fin novembre. Le président du Département révèle « qu'il ne fallait pas attendre 6 mois pour la mettre en place, ce n'est pas un effet d'annonce ». Philippe Dupouy n'exclut pas la possibilité d'amener cette mesure jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'opposition s'abstiendra sur le vote des 200 000 € débloqués ce mois de novembre pour les cantines des collèges.

La CACG avec le soutien des Régions et des Départements

Quant à l'intervention de Bernard Gendre qui détailla l'historique du canal de la Neste et son fonctionnement, celui-ci dévoila que la Compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne « afin de pérenniser un outil indispensable pour le devenir du territoire gersois en matière de ressource en eau » se voit dans l'obligation de procéder à une augmentation de capital. L'augmentation s'élève à 24 millions où les Régions, la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie, les Départements ont participé dont le Gers à hauteur de 933 968 €.

Inflation : Surcoût des dépenses dans les collèges, le Département vote une aide supplémentaire

La flambée des prix de l'électricité et du gaz, liée à la reprise post-Covid et à la guerre en Ukraine, impacte lourdement les finances locales. Les collèges publics du Gers ne sont pas épargnés et, depuis le début de l'année 2022 notamment, doivent faire face à la hausse des tarifs de l'énergie qui affecte considérablement leurs budgets. Cette augmentation a été évaluée par l'INSEE à +28,50% entre juillet 2021 et juillet 2022. Aussi, l'Assemblée départementale a voté, ce jeudi 10 novembre, une aide financière exceptionnelle, cette année, à l'ensemble des collèges publics gersois. Le montant total de la contribution du Département s'élève donc à 140 000€, soit 45% du surcoût estimé sur l'ensemble des établissements



L'opposition a voté contre le passage de la flamme olympique